

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CREATION TEMPORAIRE D'UN POSTE D'ADJOINT DU
PATRIMOINE A L'ALPHA - DGA PROXIMITE -
MEDIATHEQUE L'ALPHA**

DGS - Ressources humaines
N° 2017-D-450

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-1°,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au président, modifiée par la délibération n°522 du 18 octobre 2017,

Vu l'arrêté n°79 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Madame Anne-Marie BERNAZEAU, vice-présidente en charge des ressources humaines et des systèmes d'information,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité de la médiathèque l'Alpha,

DECIDE

Article 1 - Est approuvée la création temporaire d'1 poste d'adjoint du patrimoine au sein de la DGA Proximité, médiathèque l'Alpha, à compter du 1er janvier 2018, pour 6 mois.

Article 2 - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui se concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **29 décembre 2017**
Publié ou notifié,
Le **29 décembre 2017**